Polémique sur la légitime défense

24/04/2009 à 13h38

Le procureur de Créteil réclame un non-lieu pour un commerçant qui a tué un cambrioleur de trois balles dans le dos.

En octobre 2006, quand René Dahan, 58 ans, sort pour se rendre à son commerce de textile, trois hommes le repoussent violemment. L'un d'eux braque un revolver de gros calibre sous la mâchoire du commerçant. Son épouse est poussée à terre. Le quinquagénaire parvient à s'emparer de l'arme de son agresseur. Il fait feu une fois, puis un peu plus tard à deux autres reprises dans le dos d'un des malfrats. (lire l'article) (via Falstaff)